

### SOS Enfants

8 rue du Château des Rentiers  
75013 Paris  
Tel : 01 45 83 75 56  
Fax : 01 45 85 53 60  
E-mail : [sos.enfants@wanadoo.fr](mailto:sos.enfants@wanadoo.fr)  
Site : [www.sosenfants.org](http://www.sosenfants.org)

SOS Enfants est engagé depuis 2002 dans la mise en place d'un programme de scolarisation dans la vallée de Panzang, enclave tibétaine au Népal qui regroupe 3 villages situés à plus de 4 000 mètres d'altitude dans le haut Dolpo, au coeur de la chaîne himalayenne. L'association a pris conscience du problème de l'état civil grâce à l'envoi du questionnaire que la Voix De l'Enfant avait établi pour sensibiliser ses associations membres. SOS Enfants a donc motivé son contact local à prendre en main une campagne d'état civil, car la grande majorité des habitants n'est pas inscrite au registre d'état-civil et ne dispose donc pas de pièce d'identité.



© SOS Enfants

#### Les obstacles à l'enregistrement

Il existe deux obstacles majeurs à l'enregistrement des naissances :

- la méconnaissance par les parents de la procédure d'enregistrement à la naissance et de l'importance de l'état civil,
- l'éloignement des bureaux d'état civil.

#### Les répercussions pratiques, pour la communauté, du défaut d'enregistrement

La vallée de Panzang est une enclave tibétaine au Népal. Ne parlant pas le Népalais et ne pouvant prouver leur nationalité, les habitants courent en permanence le risque d'une reconduite à la frontière chinoise en cas de contrôle dès lors qu'ils s'aventurent hors de leur vallée.

De plus, en raison du défaut d'inscription sur les registres d'état-civil, la majeure partie des habitants de la vallée n'a pas d'existence lé-

gale. La vallée de Panzang est, de ce fait, une région oubliée des services administratifs. En effet, l'Etat népalais accorde les aides, met en place les infrastructures, effectue les investissements et affecte les instituteurs en fonction du nombre d'habitants dans les villages.

#### Le déroulement de la campagne

En raison de l'illettrisme d'une grande partie de la population, la campagne d'inscription à l'état-civil a été menée par l'un des professeurs, en dehors de son travail à l'école. SOS Enfants coordonne le projet avec ce professeur.

Le programme prévoit de procéder village par village. Un calendrier en 3 étapes réparties sur 3 années a donc été établi en tenant compte des particularités de la région.

Le professeur procède au recensement des enfants puis se rend à Dunai, chef-lieu du district, présenter à l'officier d'état-civil les demandes d'inscription.

Le recensement se fait durant l'été afin de permettre au professeur d'effectuer le trajet jusqu'à Dunai avant le mois d'octobre, début de la période où les déplacements deviennent difficiles voire impossibles.

La durée de cette opération est d'environ 2 mois et demi :

- 6 semaines pour la collecte d'informations (en raison du semi-nomadisme des familles),
- 10 jours pour la validation des inscriptions et leur enregistrement au service des identités,
- 12 jours de trajet aller-retour de Panzang à Dunai.

#### Le budget

Le budget est de 1020 € se répartissant ainsi:  
1 professeur (2 mois et demi) : 130 €  
Location du cheval (rejoindre camps nomades) env. 10 jours : 70 €  
Frais de déplacement chef lieu : 60 €  
10 jours au chef lieu : 40 €  
Inscription au registre (180 x 4) : 720 €

#### La procédure d'enregistrement des naissances au Népal

L'inscription au registre d'état-civil est payante (1,30 €) et se passe obligatoirement au chef-lieu de district, Dunai, à 6 jours de marche de la vallée. Si elle n'est pas effectuée par l'un des parents, il est impératif de faire venir 4 témoins.

